

PUIS-JE PRÉTENDRE AU TÉLÉTRAVAIL ?

A l'attention des collaborateurs du groupe Rabot Dutilleul.



TELETRAVAIL

LE TÉLÉTRAVAIL, C'EST QUOI ?

Le télétravail « désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié, hors de ces locaux, de façon volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

Les critères
d'éligibilité liés

AU POSTE DE TRAVAIL ET À SON ENVIRONNEMENT



Période d'essai validée
(sauf exception à l'initiative de l'employeur)



**Poste ne nécessitant pas
une présence permanente
sur le lieu de travail**



**Utilisation quotidienne
des Technologies de l'Information et
de la Communication**



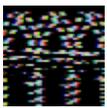
Temps de travail à 80% minimum



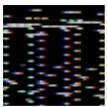
Espace personnel de travail adapté
*(concentration, débit internet,
assurance multirisques, installation
électrique conforme)*



**Autonomie: Capacité à travailler à
distance sans une présence permanente
de ses collègues ou manager**



Maîtrise du poste de travail



Capacité à réaliser ses objectifs



**Bonne gestion du temps /
organisation**



**Bon usage et
maîtrise des outils
informatiques**



**Capacité à adapter sa présence
en fonction des besoins du
service**



Les critères
d'éligibilité liés

AUX COMPÉTENCES DU COLLABORATEUR



*Toute demande liée à un contexte de santé, reconnue par la
médecine du travail, sera traitée avec une attention particulière.*